Décision 21-DCC-57 du 06 avril 2021

relative à la prise de contrôle exclusif d'Axéria Prévoyance par Malakoff Humanis

Posted on: 06 avril 2021 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Malakoff Humanis
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Axéria Prévoyance

Lire

Le texte intégral
143.57 Ko